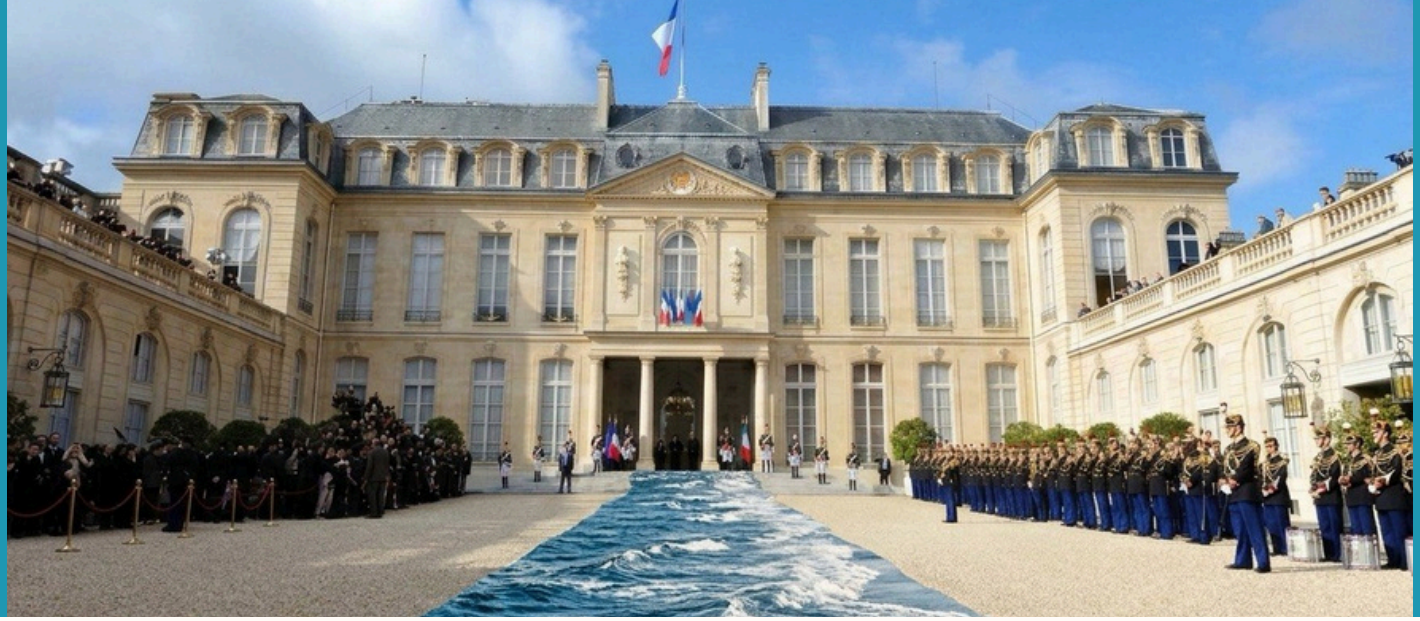

Lettre ouverte aux candidates et aux candidats à l'élection présidentielle 2027

En ce jour du 25 novembre 2026, Sophie Panonacle, Présidente du bureau du Conseil national de la Mer et des Littoraux, Nathalie Mercier-Perrin, Présidente du Cluster Maritime Français, Pierre Maupoint de Vandeul, Président de la fédération nationale CFE-CGC Transports et logistique et Romain Troublé, Président de la Plateforme Océan et Climat, adressent, à l'occasion de la 21ème édition des Assises de l'économie de la mer, cette lettre ouverte aux candidates et aux candidats à l'élection présidentielle 2027.

L'élection présidentielle doit être l'occasion de fixer un cap pour une stratégie maritime ambitieuse.

Deuxième espace maritime mondial, présente sur tous les océans grâce à ses territoires ultramarins, la France dispose d'atouts économiques, scientifiques et géopolitiques considérables.

Cette puissance lui confère également une responsabilité particulière dans la préservation de l'océan, bien commun de l'humanité, essentiel à la régulation du climat, à la biodiversité et à la prospérité des sociétés. Nos littoraux, eux, font face à l'érosion, à la submersion et au recul du trait de côte. Dans le même temps, les tensions en mer Rouge et dans le détroit d'Ormuz rappellent qu'aucun océan n'est pacifique : nos routes maritimes, nos ports et nos câbles sous-marins sont devenus des enjeux de souveraineté.

Face à l'accélération du changement climatique, à la dégradation des écosystèmes marins, aux transformations des activités économiques et aux défis de souveraineté, notre pays doit se doter d'une ambition maritime renouvelée. Celle-ci permettrait de concilier la protection et la restauration de l'océan, la transition et la compétitivité durables des filières maritimes, la qualité de l'emploi, la cohésion des territoires et l'adaptation aux mutations environnementales.

Nous partageons une conviction : il ne peut y avoir de puissance maritime française durable sans un océan en bonne santé, sans des activités économiques résilientes et sans une ambition sociale à la hauteur des transformations à mener.

Cette ambition appelle une politique maritime cohérente, construite dans le dialogue entre l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les partenaires sociaux, les scientifiques, les ONG et la société civile.

Par cet appel commun, nous invitons les candidates et les candidats à l'élection présidentielle à faire de l'océan une priorité du prochain quinquennat et à prendre des engagements concrets pour une politique maritime française à la fois ambitieuse, durable et solidaire.

> **Faire de la mer une priorité stratégique durable de l'État, avec une vision, un pilotage et des moyens inscrits dans le temps long, incluant pleinement les Outre-mer.**

- **Présenter, dans les 100 premiers jours du mandat, un projet de loi d'orientation et de programmation maritime** définissant des objectifs économiques, sociaux, environnementaux et climatiques, assortis de moyens pluriannuels, d'indicateurs de résultats et d'un volet consacré aux spécificités et aux priorités des territoires ultramarins.
- **Conforter le rôle de coordination interministérielle du Secrétariat général de la mer et les moyens nécessaires à son exercice**, réunir régulièrement le Comité interministériel de la mer et présenter chaque année au Parlement un bilan de la mise en œuvre de la politique maritime nationale, de ses moyens et de ses résultats économiques, sociaux et environnementaux, suivi d'un débat.
- **Porter une politique maritime européenne ambitieuse**, notamment à travers l'adoption d'un Ocean Act intégrant la protection et la restauration des écosystèmes, la transition des activités maritimes et le développement d'une économie bleue durable.
- **Concrétiser les engagements internationaux de la France en matière de protection de l'océan, de climat et de biodiversité**, notamment à travers la mise en œuvre de l'accord BBNJ, de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- **Soutenir une économie maritime compétitive, décarbonée et respectueuse des écosystèmes**, en offrant aux acteurs un cadre stable, prévisible et favorable aux investissements durables.
- **Harmoniser et sécuriser les procédures applicables aux projets maritimes**, afin d'améliorer leur prévisibilité et de réduire les délais d'instruction, sans affaiblir les exigences de protection de l'environnement, la qualité des évaluations d'impact ni les garanties de participation du public.
- **Réduire les délais d'instruction des grands projets portuaires, industriels et énergétiques.**
- **Adopter une fiscalité lisible et équilibrée sur le foncier des zones industrialo-portuaires ou dédiées à l'économie bleue.**
- **Affirmer notre position en faveur de la préférence industrielle européenne.**
- **Renforcer la résilience économique, sociale et environnementale des filières halieutiques françaises et européennes**, en accompagnant leur adaptation au changement climatique, la préservation et la reconstitution des ressources, la transition vers des pratiques à faible impact et une meilleure valorisation des captures et des productions locales.
- **Structurer une flotte stratégique mobilisable en cas de crise.**
- **Accélérer la décarbonation des activités maritimes et portuaires** en soutenant prioritairement la sobriété énergétique, l'efficacité, l'électrification des usages à quai, le report modal bas-carbone, la propulsion vélique et les solutions énergétiques innovantes dont les bénéfices climatiques et environnementaux sont démontrés sur l'ensemble de leur cycle de vie. Le financement pourrait se faire en partie grâce aux revenus issus des ETS.
- **Accompagner la modernisation des flottes, notamment de pêche**, en conditionnant les soutiens publics à des objectifs mesurables de réduction des émissions et des impacts environnementaux.

- **Accélérer le développement planifié et concerté des énergies marines renouvelables** en tenant compte des effets cumulés sur les écosystèmes et les autres usages et en garantissant la participation des collectivités, des professionnels, des scientifiques, des ONG et de la société civile, ainsi que le suivi des impacts et la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser.

- **Garantir des financements pérennes à la recherche et à l'observation de l'océan,** notamment à travers le soutien, la modernisation et le renouvellement des moyens de la flotte océanographique française (FOF), tout en encourageant les initiatives et partenariats publics-privés complémentaires pour renforcer les capacités françaises d'exploration, d'observation et d'innovation. Consolider les infrastructures, les séries de données de long terme et l'expertise scientifique indépendante, indispensables aux décisions publiques et à la transition durable des activités maritimes.

- **Mettre en place un Crédit d'impôt investissement innovant maritime (C3IM) pour les entreprises qui investissent dans des actifs innovants de l'économie bleue**, vers des activités contribuant à la décarbonation, à la sobriété dans l'utilisation des ressources, à la réduction des pressions sur les écosystèmes et à la création d'emplois durables.

> **Affirmer qu'il ne peut y avoir de puissance maritime française durable sans ambition sociale, sans investissements dans les compétences et sans continuité de la volonté politique.**

- **Poursuivre et amplifier l'action contre le dumping social**, particulièrement dans les activités maritimes intra-européennes.

- **Anticiper et accompagner les conséquences sociales des transitions écologique, énergétique et numérique des activités maritimes,** en associant les partenaires sociaux, les entreprises et les territoires à la définition de trajectoires de transition juste, notamment dans la pêche, le transport maritime, les ports et les activités littorales.

- **Accompagner les mutations de demain pour la formation initiale, la reconversion, l'attractivité des carrières et la transmission des savoir-faire** en associant les filières professionnelles, les partenaires sociaux et les acteurs de la formation.

- **Intégrer les enjeux de changement climatique, de biodiversité marine, d'efficacité énergétique et d'adaptation dans les formations initiales et continues des professionnels de la mer**, afin d'anticiper les évolutions des métiers et des compétences.

- **Sécuriser durablement le développement de l'éolien en mer** qui représente une opportunité industrielle, énergétique et sociale majeure.

- **Faire émerger une nouvelle génération de talents maritimes**, plus nombreuse, plus diverse et formée aux compétences dont la France a besoin.

- **Soutenir durablement la recherche, la R&D et l'innovation** pour transformer les avancées en activités industrielles et en emplois qualifiés sur l'Hexagone, la Corse et les Outre-mer.

> **Faire de la protection de l'océan, de la résilience climatique et de la préservation des ressources les fondements d'une puissance maritime durable.**

- **Protéger et restaurer les écosystèmes marins et littoraux**, en renforçant l'efficacité des aires marines protégées, leurs moyens de gestion et de contrôle, en développant une protection stricte représentative des écosystèmes et en assurant la compatibilité des activités avec les objectifs de conservation.

- **Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 en accélérant la transition énergétique des activités maritimes**, notamment dans le transport maritime, la pêche et les activités portuaires, à travers la sobriété, l'efficacité énergétique et le déploiement de solutions de propulsion et de carburants bas-carbone.

- **Soutenir le développement des énergies marines renouvelables** dans le cadre d'une planification concertée, respectueuse de la biodiversité marine et des autres usages, afin de contribuer à la décarbonation de l'économie et à la souveraineté énergétique française.

- **Réduire les pressions sur les milieux marins**, notamment les pollutions d'origine terrestre, la dégradation des habitats en intégrant pleinement les objectifs de bon état écologique dans la planification et les politiques maritimes.

- **Accélérer l'adaptation des territoires littoraux face au changement climatique**, face à la submersion marine, à l'élévation du niveau de la mer entraînant l'érosion côtière en soutenant les stratégies de recomposition spatiale des collectivités par la création d'un Fonds érosion côtière.

- **Préserver et restaurer les ressources halieutiques, l'emploi et les activités économiques** qui en dépendent en renforçant l'articulation entre connaissances scientifiques, gestion durable des pêches et évolution des pratiques.

Montpellier, le 25 novembre 2026

Sophie Panonacle

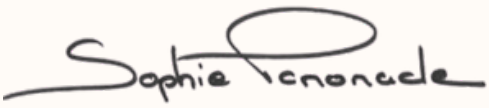

Nathalie Mercier-Perrin



Pierre Maupoint de Vandeul



Romain Troublé

